

Conférence Nationale du Sport

20-11-2008

Intervention de Valérie Fourneyron, députée-maire de Rouen, pour le groupe socialiste, radical et citoyen de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président du CNOSF,

Monsieur le Ministre, Mesdames les Ministres,

Chers collègues parlementaires,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais à mon tour saluer l'excellente initiative qui a été lancée par le CNOSF et son président. Grâce à cette conférence nationale sur le sport, nous bénéficions d'un moment privilégié d'échanges, occasion trop rare et dont je me félicite.

En préparant cette intervention, je me suis demandé par où commencer, tant les éléments qui me venaient à l'esprit étaient nombreux sur le vaste sujet qui nous rassemble aujourd'hui, la gouvernance et le financement du sport français.

Un souvenir de Pékin 2008 m'est revenu en mémoire. J'ai eu la chance d'arriver lors de la victoire de Steeve Guénot en lutte, première médaille d'or française aux Jeux. Le soir même, au Club France, un bénévole du Club Bagnolet Lutte 93, le club de Steeve Guénot, d'âge mûr, était en

larmes. Ce soir-là, les efforts et la persévérance d'un athlète de haut niveau exceptionnel et des années de bénévolat d'un amateur anonyme d'un territoire ont été consacrés par la plus belle des récompenses. (Le lendemain, l'Equipe en faisait sa une, et des millions de Français admiratifs applaudissaient l'exploit.)

Pour moi, ce moment heureux des Jeux Olympiques résume à lui tout seul ce qui fait la force du sport, ces valeurs intrinsèques communes aux sportifs amateurs et à l'élite. Ce que dit le sport, c'est qu'à partir de rien ou presque, chacun peut à son niveau et selon ses objectifs, réaliser quelque chose qui le dépasse et qui fait rêver les foules. La force du sport tient dans le message qu'il adresse à tous, selon une formule désormais mondialement connue : « yes I can, yes you can, yes we can ».

Je m'en tiendrai là pour les envolées lyriques. On nous appelle à échanger aujourd'hui sur le financement et la gouvernance du sport – sur le modèle du sport français, somme toute – et il me semblait important de rappeler que le financement et la gouvernance ne sont que des outils au service de ces valeurs que j'ai citées. Des outils qui doivent s'adapter à leur environnement, bien entendu, mais qui doivent permettre de garder le cap et de répondre aux enjeux.

Or aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Le modèle du sport français a considérablement évolué ces dernières années : nouveaux modes de pratique et de « consommation » du sport (sport-spectacle, etc.) avec le passage d'une économie de l'offre à une économie de la demande ;

nouvelle répartition des acteurs du financement du sport avec l'apparition, aux côtés du financeur historique qu'est l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaire privés ; médiatisation, marchandisation, mondialisation... Ces évolutions nous imposent de trouver un équilibre entre les différents financements et les différents acteurs de la décision, équilibre qu'à l'évidence nous n'avons pas encore trouvé. Pour faire simple, si nous voulons faire porter au sport des projets ambitieux – développement de la pratique pour le plus grand nombre, santé, éducation, solidarité, excellence du haut niveau et rayonnement international, recherche, création d'emplois et dynamisme économique, aménagement du territoire – nous avons des choix à faire sur l'art et la manière de les mener à bien. Chacun des axes n'étant pas un tiroir fermé, indépendant du « meuble sportif ».

Ce n'est pas aujourd'hui que nous pourrions répondre à toutes les questions. Je souhaite simplement vous donner la position du groupe socialiste à l'Assemblée que je représente ayant trait au sujet qui nous réunit.

### 1. Place de l'Etat dans le financement du sport.

- Les rapporteurs du budget sport – dont je faisais partie l'an dernier – ne peuvent que constater depuis plusieurs exercices une diminution constante des crédits du sport : - 8% en 2008 et en 2009 pour atteindre péniblement 0,2% du budget de l'Etat...on est loin des 3% promis par le Président de la République. Le gouffre se creuse, mais les choix budgétaires ne touchent pas toutes les missions de la même façon, avec une concentration des financements Etat sur le sport de haut niveau au

détriment du sport pour tous. Deux chiffres du PLF 2009 sont révélateurs : 26 millions pour le Droit à l'Image Collective contre 22 millions pour la promotion du sport pour tous. Ce n'est pas tant le dispositif en lui-même qui est condamnable, mais que la compensation des exonérations fiscales au titre du droit à l'image soit prélevé sur le budget du sport alors même que les recettes fiscales supplémentaires induites ne lui sont pas affectées en retour.

- La diminution des subventions à la vie associative (-11%) aura un impact direct sur les associations et clubs sportifs (au nombre de 175000). Aucun engagement fort n'est pris vis à vis des bénévoles et du monde associatif, alors qu'ils ont plus que jamais besoin d'être soutenus dans leur rôle social et éducatif.

On peut par ailleurs regretter la fragilisation des moyens de l'UNSS (remise en cause des mises à disposition de postes) alors que l'éducation physique et sportive est un enjeu majeur. Quant aux déclarations sur l'augmentation du nombre d'heures d'EPS à l'école, elles n'ont toujours pas été suivies d'effets. Force est de constater que l'enseigne sport-santé interministérielle, qui interpellait positivement le médecin que je suis, s'est finalement traduite par un ministère du sport affaibli malgré la détermination, la passion et l'engagement de ses ministres.

- La RGPP signe la disparition des services départementaux jeunesse et sport et condamne de nombreux CREPS. Nous savons tous combien cette suppression des effectifs – avec derrière la perte d'hommes et de femmes qualifiés – va fragiliser le mouvement sportif local. De même, la remise en cause du statut et la suppression de nombreux postes de cadres techniques dans le cadre de départs à la retraite non remplacés

(300 entre 2008 et 2012) affaiblissent le support technique des fédérations. Les DTN l'avaient rappelé lors de leur rendez vous de Dunkerque en début d'année : « Nous vivons en synergie forte avec le milieu associatif, au coeur du sport et des projets des fédérations – nous ne sommes pas que des fabricants de champions et de médailles »

- Enfin, le CNDS, dont les financements sont en baisse de 5% cette année, est conduit à abandonner aux collectivités les subventions aux petits clubs, alors qu'il avait été créé dans une logique de solidarité entre l'ensemble des disciplines et des associations quelle que soit leur taille. En tout état de cause, le CNDS ne doit pas devenir une annexe du budget de l'Etat dans lequel celui-ci puise au gré des décisions politiques.

## 2. Rôle réel des collectivités dans le financement du sport

- les collectivités financent aujourd'hui plus de 80% des investissements en matière sportive, avec une contribution de l'ordre de 9 milliards d'euros, contre 1 milliard pour l'Etat. Les communes à elles seules ont engagé 8,35 milliards d'euros en 2006. Les collectivités réalisent un Investissement massif dans les équipements, les subventions aux associations, l'organisation de manifestations sportives.
- > Alors que le levier de financement du sport a basculé de l'Etat vers les collectivités, celles-ci n'ont jusqu'à présent pas la place qui devrait leur revenir dans les dispositifs de cogestion (CNDS, etc.) et elles sont cantonnées à des avis consultatifs. D'où la nécessité d'élargir le dialogue en binôme entre l'Etat et le mouvement sportif aux nouveaux acteurs.

### 3. Gouvernance et organisation du sport français

- La nouvelle donne intégrant ces nouveaux acteurs impose la création d'un cadre qui leur permette d'échanger l'information, de faire avancer les dossiers critiques et de prendre des décisions. Financeurs et décisionnaires doivent se mettre autour de la table : Etat, mouvement sportif, collectivités, entreprises... Permettez-moi à cet égard de regretter vivement la suppression programmée du CNAPS en catimini, entérinée de façon peu respectueuse lors du dernier conseil d'administration. Le travail effectué par les membres de cette commission, sous la présidence d'Edwige Avice, avait permis de faire avancer de nombreux sujets, je pense notamment aux sites et itinéraires de pleine nature, au décret sur les normes des équipements sportifs de 2006, à la recherche (ici même lors du colloque à l'occasion du mondial d'athlétisme) et l'innovation mais également à la dimension européenne – des pistes qu'avait su creuser sa présidente.
- Il y a quelques mois, dans ce même lieu, j'avais évoqué le fait que le savoir-faire avéré de la France dans l'organisation des compétitions internationales (Mondial d'athlétisme, de rugby...) devait permettre d'asseoir une instance pérenne dédié à l'accompagnement des candidatures à ces événements sportifs de grande ampleur. Je n'ai pas changé d'avis, surtout au moment où le CNOSF porte une candidature aux Jeux olympiques d'Hiver en 2018 !
- L'indépendance du mouvement sportif doit être garantie, il s'agit d'un enjeu fondamental.
- Sur la représentation démocratique dans les instances sportives, il faudra sans doute poursuivre la réflexion sur la question du 1 licencié =

1 voix. J'en profite pour saluer les nouveaux présidents de fédérations et souhaiter une bonne campagne aux candidats, un exercice auquel mon parti n'est pas étranger en ce moment...

- Dernier point sur le sujet de l'organisation cette fois-ci territoriale, à l'échelle des collectivités : le sport est une compétence partagée. Au moment où s'ouvre un débat sur la réforme des collectivités et sur la clause générale de compétence, où va se situer le sport? Il serait intéressant d'avoir l'avis du gouvernement sur cette question.

#### 4. Le privé et l'avenir du financement du sport français

- Sujet sensible! Il ne s'agit pas de caricaturer les positions des uns et des autres. Je le mentionne suite aux déclarations répétées du Secrétaire d'Etat sur le modèle anglo saxon, « c'est le privé qui nous fera progresser »...
- Les partenaires privés jouent un rôle crucial dans l'irrigation financière du sport, c'est un fait avéré. Mais les partenaires privés – et c'est légitime – ont leur logique propre : une exigence de retombées en termes d'image, de rentabilité financière...logique parfois différente de celle des missions d'intérêt général des autres acteurs.
- On assiste aujourd'hui à une remise en cause de certains partenariats : le modèle anglo-saxon devient en effet un contre exemple en période de crise (Les Echos titraient lundi « Le financement du sport dans la tourmente » à propos des clubs de football et de la Formule 1 britanniques ; trois clubs ont été temporairement nationalisés). La volatilité de ces financements, la dépendance de fédérations vis à vis d'un ou deux financeurs, voilà des risques qui peuvent s'avérer réels.

(saga entre la fédération française d'athlétisme, Lagardère et Areva : Lagardère qui met en place un dispositif pour soutenir 18 sportifs de haut niveau et les circuits des meetings nationaux. Fin septembre, le partenariat tombe et fragilise la fédération et les athlètes avec des conséquences en cascade sur le circuit du meeting, les investissements des organisateurs et des collectivités. Un processus incompatible avec la stabilité nécessaire à l'investissement public ou à la pérennité d'un club.

- Autre dérive bien connu d'une exigence trop poussée de rentabilité, qui met pour le moins à l'épreuve l'éthique sportive : la pratique du dopage qui met en danger la santé des sportifs et met à mal l'intégrité des compétitions
- Enfin, la clé du sujet est de ne pas mélanger des financements publics avec des intérêts commerciaux privés, il nous faut trouver un équilibre.

Ceci invite à une grande prudence, comme le souligne le CNOSF, sur l'ouverture des paris en ligne au 1er janvier 2009.

##### 5. Valeurs citoyennes du sport et solidarité entre sports médiatiques et autres / ligues et fédérations...

- là encore, il ne s'agit pas d'opposer fédérations et ligues, qui savent qu'elles ont besoin les unes des autres...Les ressources financières sont très inégales, tant qu'il est impossible pour les différentes disciplines de parler d'une voix égale. Les écarts sont flagrants entre celles qui bénéficient des droits télévisés et les autres : le chiffre d'affaires de la Ligue 1 2006-2007 = 971 millions d'euros, soit le budget du sport français. >> Tout doit donc être fait pour préserver la solidarité entre les familles du sport français. C'est ainsi que je me suis opposée, avec le soutien du mouvement sportif, à un amendement de la majorité

parlementaire permettant aux sociétés professionnelles anonymes d'organiser leur propre championnat fermé sans lien avec le monde fédéral

- l'ouverture prochaine des paris en ligne doit être encadrée avec un retour financier au bénéfice du sport et la participation du mouvement sportif au sein de la future autorité de régulation. Je me félicite par ailleurs que la taxe Buffet ait été étendue aux retransmissions de matchs via internet.
  - la solidarité financière entre disciplines est un prix nécessaire à payer pour laisser les vieux démons du sport à la porte des stades.
- L'engagement citoyen du mouvement sportif doit être soutenu. Je citerai Lilian Thuram et sa fondation contre le racisme, les initiatives en faveur du sport féminin, du sport pour les handicapés.

Cette conférence nationale d'aujourd'hui doit impérativement trouver des déclinaisons régionales, et être suivie – une fois n'est pas coutume – de décisions et d'actions concrètes échelonnées sur un calendrier précis.

L'enjeu en vaut la peine, nous en sommes tous convaincus, et il nous faut construire une nouvelle base pour mieux répondre collectivement aux défis qui nous sont posés. « De l'audace pour le sport français! »